

Date de mise en ligne : **30 JUIN 2023****Arrêté n°2023_200****MODIFIANT LA LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL A COMPTER DU 1^{er} JUIN 2023****Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,**

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu le décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu l'arrêté n° 2022_287 du 25 juillet 2022 modifié de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant organisation d'un concours externe, d'un concours interne et d'un 3^{ème} concours d'agent de maîtrise territorial,
- Vu l'arrêté n°2021_173 du 27 avril 2021 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube établissant la liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise territorial à compter du 1^{er} mai 2021,
- Vu l'arrêté n°2023_179 du 31 mai 2023 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube établissant la liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise territorial à compter du 1^{er} juin 2023,
- Vu les listes d'admission dressées par le jury des concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'agent de maîtrise territorial en date du 4 avril 2019,
- Vu les listes d'admission dressées par le jury des concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'agent de maîtrise territorial en date du 26 avril 2021,
- Vu les listes d'admission dressées par le jury des concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'agent de maîtrise territorial en date du 9 mai 2023,
- Vu la liste d'aptitude mentionnée à l'article 10 du décret n° 2004-248 précité,
- Considérant les nominations intervenues depuis le 1^{er} mai 2021 et les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude précitée,
- Considérant qu'il convient de radier les personnes n'ayant pas fait part de leur souhait d'être maintenues sur cette liste d'aptitude,
- Considérant qu'il convient de radier les lauréats arrivés au terme de leur inscription,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Suite à une erreur matérielle, l'article 1^{er} de l'arrêté n°2023_179 précité est désormais rédigé comme suit :

« Sont inscrites sur la liste d'aptitude à l'emploi d'**AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**, à compter du **1^{er} juin 2023**, les personnes dont les noms suivent :



<u>NOM – PRENOM</u>	<u>SPECIALITE</u>
ALIX Bertrand	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
AUSSEMS Maxence	Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique
BALLAND Léo	Environnement, hygiène
BENGOCHEA Arnaud	Logistique et sécurité
BILLARD Mathieu	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
BONNEMERE Antoine	Espaces naturels, espaces verts
BOURBON Nicolas	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
BOUTIER Fabien	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
BOYER Emeline	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
CARON Fabienne	Espaces naturels, espaces verts
CHAMOIS Francis	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
CHAPUT Clément	Environnement, hygiène
CORNEUX Nicolas	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
CORVISY Marin	Espaces naturels, espaces verts
DEVISE Catherine	Espaces naturels, espaces verts
DOYEN Antony	Restauration
DUMONT Clément	Espaces naturels, espaces verts
ENCRENAZ Quentin	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
EVARD Jean-Noel	Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique
GARNIER Luc	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
GAUTHIER Claire	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
GIRARD Laurent	Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique
GOETZ-HILDENBRAND Olivier	Logistique et sécurité
GUILLIER Kevin	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers

**NOM – PRENOM****SPECIALITE**

HAAS Patrick	Restauration
HALLIER Ingrid	Environnement, hygiène
HERNOUX Jérémy	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
HURTER Alexandra	Espaces naturels, espaces verts
JOLLARD Enzo	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
KREBS Jonas	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
LACROIX Damien	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
LOHMANN Olivier	Logistique et sécurité
LORIOT Florent	Environnement, hygiène
MANCHIN Julien	Logistique et sécurité
MARTY Maxime	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
MERY Bruno	Espaces naturels, espaces verts
MONNET Paulin	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
NEKKACHE Yamna	Environnement, hygiène
PAILLIEZ Wlady	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
PETIT Christophe	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
PIAT Mickaël	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
POISOT Pierre-Louis	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
PY Denis	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
PYPE Arthur	Espaces naturels, espaces verts
REMY Julien	Espaces naturels, espaces verts
RIVOLLIER Sophie	Restauration
SALTARIN Laurence	Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines
SIMONNEAU Pascal	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers

<u>NOM – PRENOM</u>	<u>SPECIALITE</u>
SOURD Jean-Philippe	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
SOUROUJON Jonathan	Espaces naturels, espaces verts
TATON Emeric	Techniques de la communication et des activités artistiques
TERRIER Léa	Environnement, hygiène
TRANSLER Romain	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
WYSS Lydie	Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines
ZANINI Gaël	Espaces naturels, espaces verts
ZIELINSKI Hugo	Logistique et sécurité
ZORIC Christophe	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers »

ARTICLE 2 - Le Président du Centre de Gestion de l'Aube certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 - La Directrice du Centre de Gestion de l'Aube est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète de l'Aube et publié sur le site internet www.cdg10.fr,
- transmis aux Centres de Gestion des Centres de Gestion des Ardennes, de la Côte d'Or, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne ayant passé convention avec le Centre de Gestion de l'Aube,
- communiqué à l'ensemble des Centres de Gestion en vertu de l'article 22 du décret n° 2013-593 susmentionné.

Fait à Sainte-Savine, le 28 juin 2023

Pour le Président, par délégation
Le Premier Vice-Président


Philippe DALLEMAGNE



IMPORTANT : toute nomination de personne inscrite sur cette liste doit faire l'objet d'une information ponctuelle auprès du Président du Centre de Gestion.

Date de mise en ligne : **30 JUIN 2023**

Accusé de réception en préfecture
010-281000026-20230628-2023_200-AR
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023